

LES RESSOURCES NATURELLES

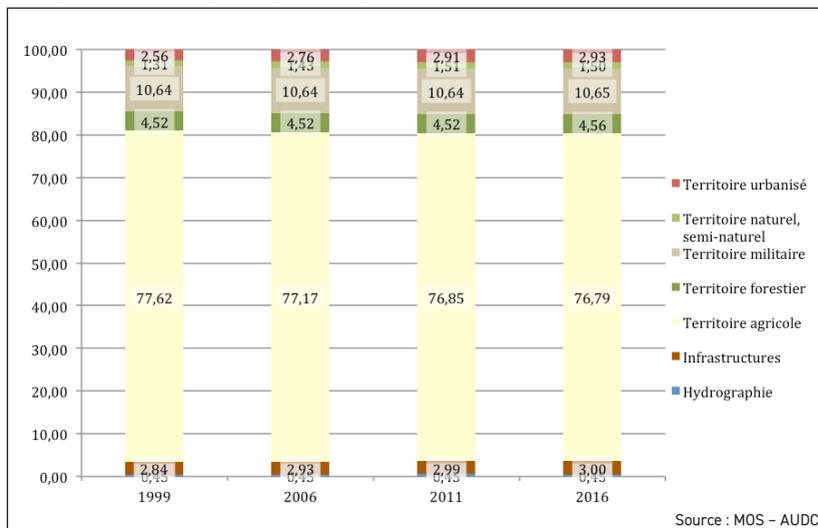


L'ENVIRONNEMENT



L'OCCUPATION DU SOL UN TERRITOIRE À DOMINANTE AGRICOLE

Occupation des sols par type d'usage de 1999 à 2016 (%)



Le Pays de Châlons-en-Champagne s'étend sur un territoire de **178 100 hectares** et se caractérise par l'importance **des espaces agricoles** qui représentent presque **77 %** de son territoire.

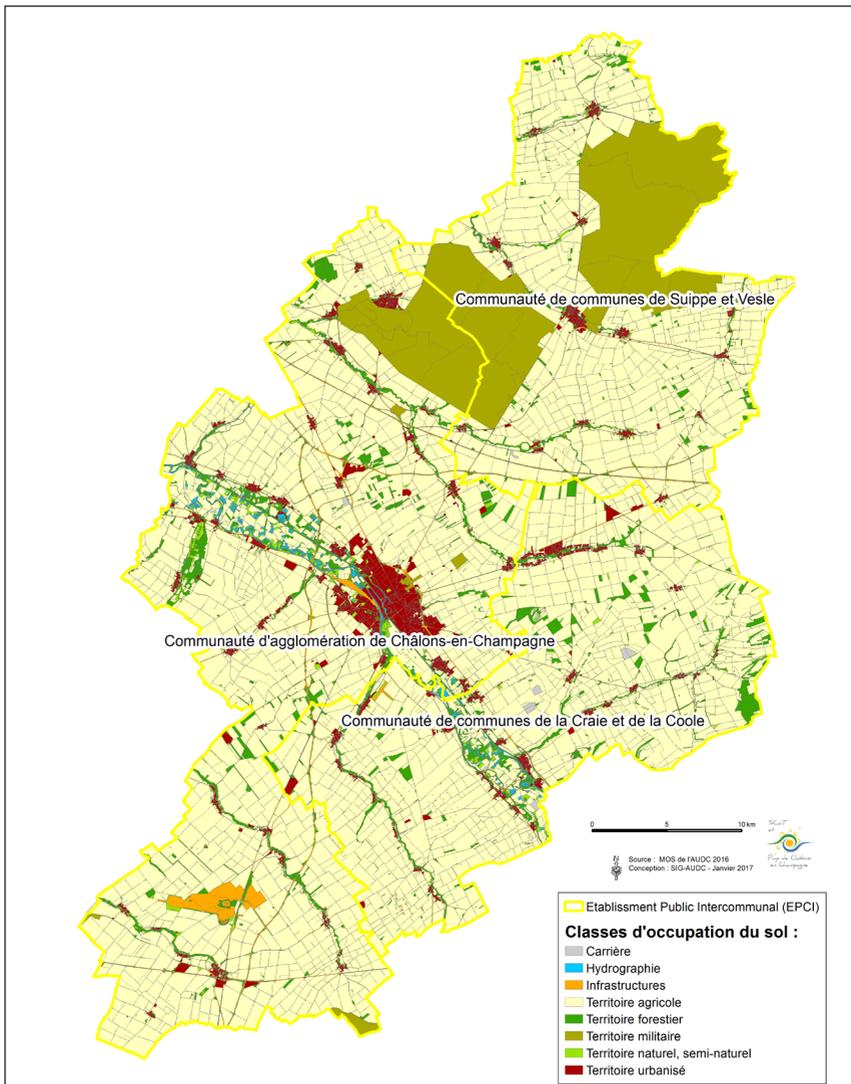
En moyenne entre 2011 et 2016, **30 ha** de terres agricoles ont été perdus chaque année, **contre 150 ha/an** entre 1999 et 2011.

DES ESPACES BOISÉS RELIQUETS À LA GRANDE VALEUR PATRIMONIALE

Les **espaces boisés** (bois, forêts, bandes boisées) représentent **10,5 %** de la superficie du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne (7 % sans les camps militaires), soit **une valeur plus faible** que les **moyennes départementales (17 %) et nationales (31 %)**. (Source : IGN)

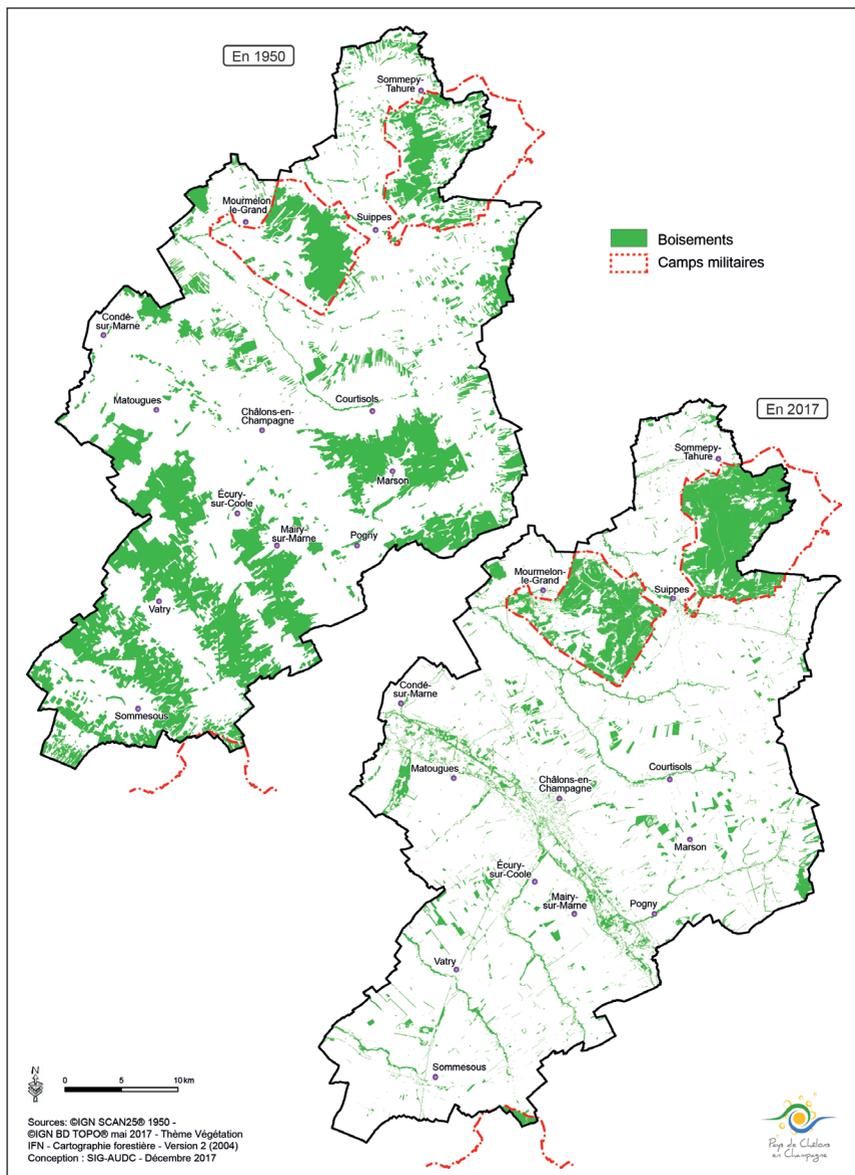


Mode d'Occupation du Sol (MOS) par classes en 2016





Les espaces arborés de 1950 à 2017





LE PATRIMOINE NATUREL

LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Le Pays est concerné par **22 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, d'une surface de **25 629 ha**, soit **5 % des ZNIEFF** de l'ex-région Champagne-Ardenne.

ZNIEFF	ZNIEFF de type 1	ZNIEFF de type 2	Surface sans double compte	Part de la surface par rapport à l'ensemble des ZNIEFF (%)
Milieus alluviaux et zones humides	8 ZNIEFF 1 859 ha	2 ZNIEFF 6 537 ha	7 000 ha	28 %
Boisements de pinèdes, chênaies et hêtraies	6 ZNIEFF 625 ha	1 ZNIEFF 269 ha	862 ha	3 %
Pelouses et savarts	2 ZNIEFF 11 ha	3 ZNIEFF 17 749 ha	17 760 ha	69 %
Surface totale (ha)	2 495 ha	24 556 ha	25 629 ha	100 %
Part de la surface du territoire	1,4 %	13,8 %	14,4%	-

Source : DREAL Exploitation : AUDC

ZNIEFF : une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique est un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable.

Les ZNIEFF concernent essentiellement **les milieux alluviaux et zones humides des vallées de la Marne et de la Vesle, les pelouses**, notamment des camps militaires, **et les pinèdes, chênaies et hêtraies relictuelles**.

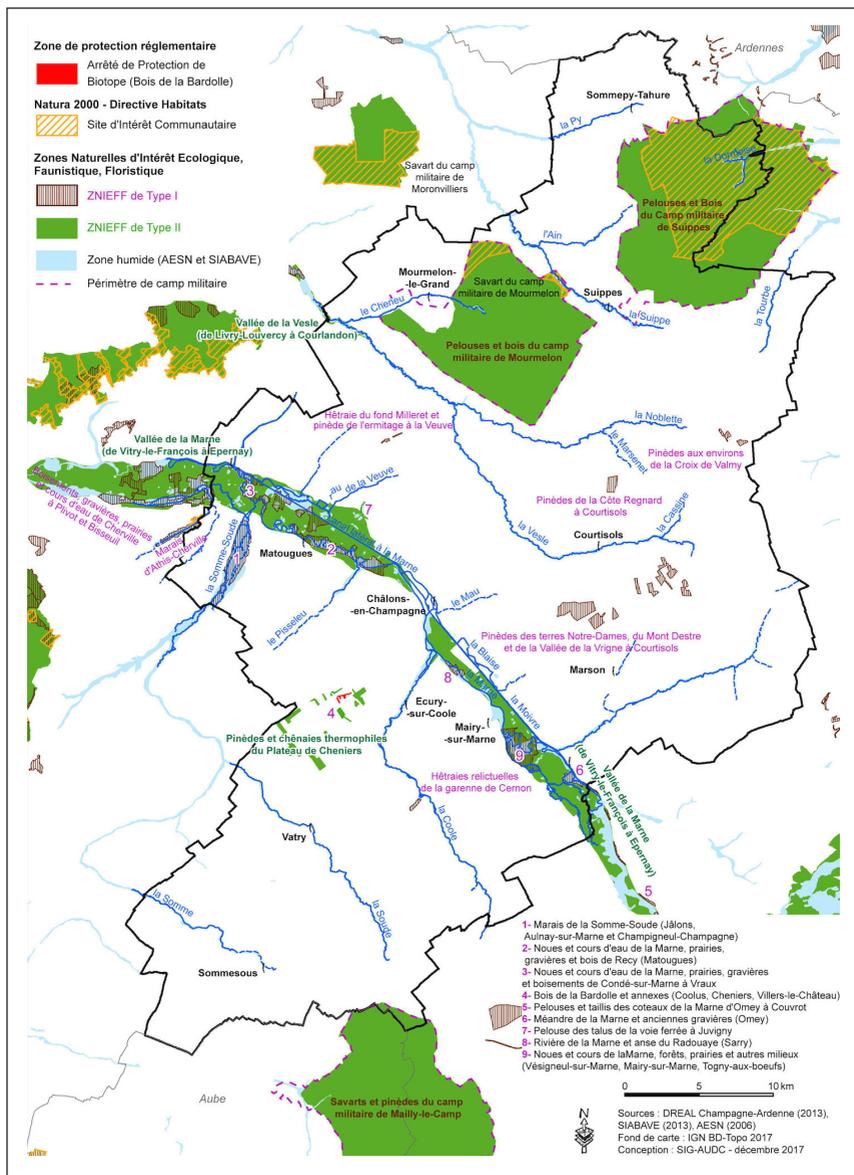
LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable.

3 Sites ont été proposés sur le territoire du Pays de Châlons-enChampagne pour intégrer le réseau **NATURA 2000**, d'une superficie totale de **8 416 ha** dont **5 361 ha** sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

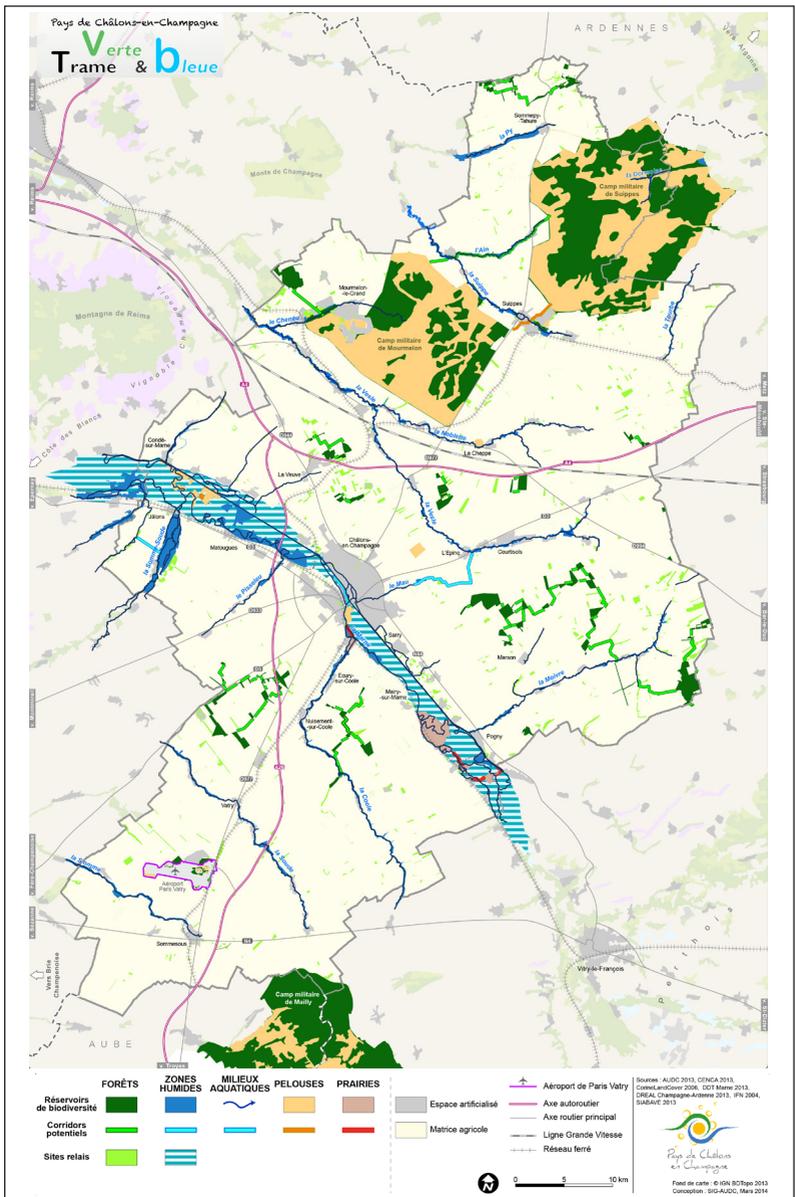


Des zonages environnementaux





La trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne

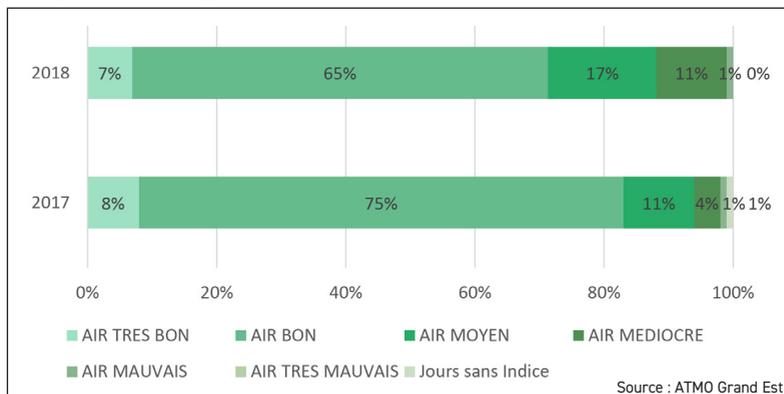




L'AIR, L'ÉNERGIE

LA QUALITÉ DE L'AIR

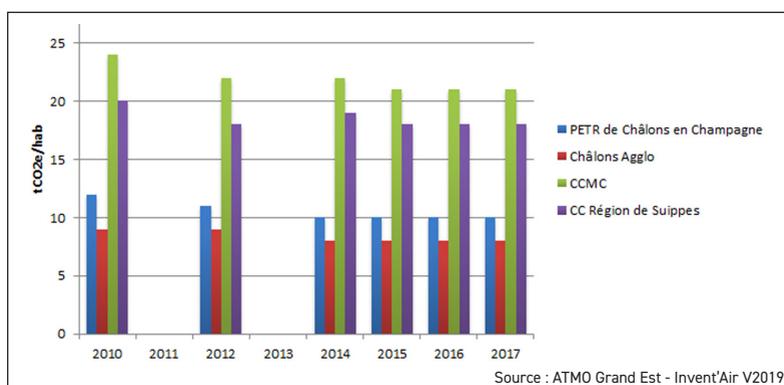
Une qualité de l'air globalement bonne



C'est principalement **Châlons et son agglomération** qui présentent un enjeu vis-à-vis des polluants classiquement recherchés dans l'air. Pour le territoire du Pays, les valeurs mesurées pour ces molécules sont **inférieures** aux valeurs limites pour la protection de la santé à l'exception de la proximité des grandes infrastructures de transport.

GAZ À EFFET DE SERRE

Emissions directes de GES (Format PCAET-PRG 2013) par habitant

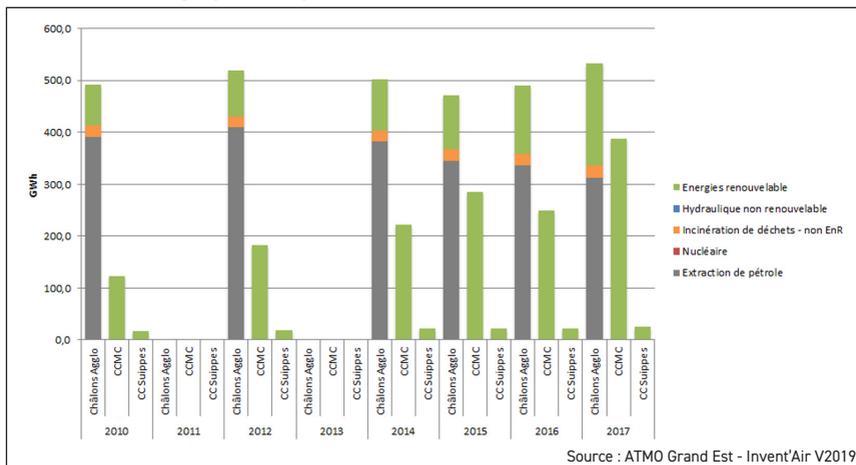


Localement, **le secteur des transports est le 1^{er} émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) (34%)** sur le territoire du Pays de Chalons-en-Champagne et de la Région. A l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, **le montant d'émissions par habitant se situe dans la moyenne nationale** avec environ **11 teqCO² par habitant**.



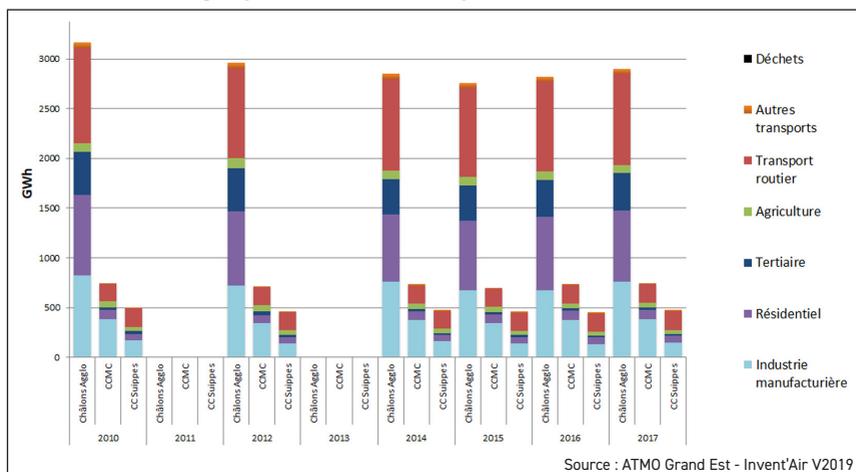
LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

Production d'énergie primaire par filière entre 2010 et 2017



L'énergie éolienne connaît un essor particulièrement important sur le Pays de Châlons-en-Champagne : **67 éoliennes existantes pour une puissance de 136MW** et **40 dont le permis est accordée pour une puissance de 105MW** (source DDT51).

Consommation énergétique finale à climat réel par secteur entre 2010 et 2017



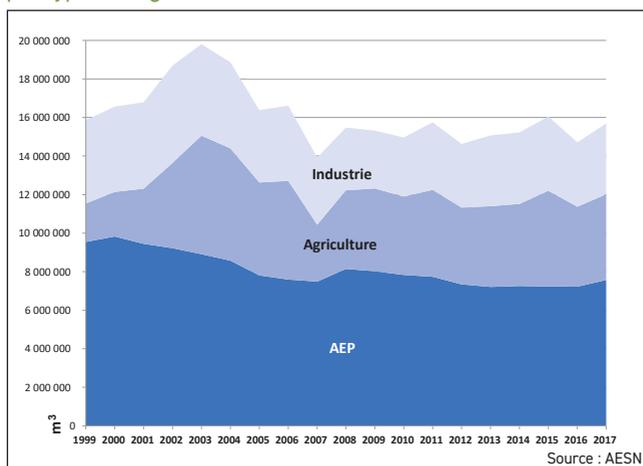
Près de **35 %** des consommations sont liées au secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire), et **presque 70 %** des consommations mobilisent des ressources fossiles.



L'EAU PRÉLÈVEMENT DANS LA RESSOURCE

La principale ressource en eau souterraine du territoire, et principal réservoir régional, est la nappe de la craie du Crétacé (ou « *nappe de Champagne* »).

Prélèvements en eau souterraine sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne par type d'usage entre 1999 et 2017



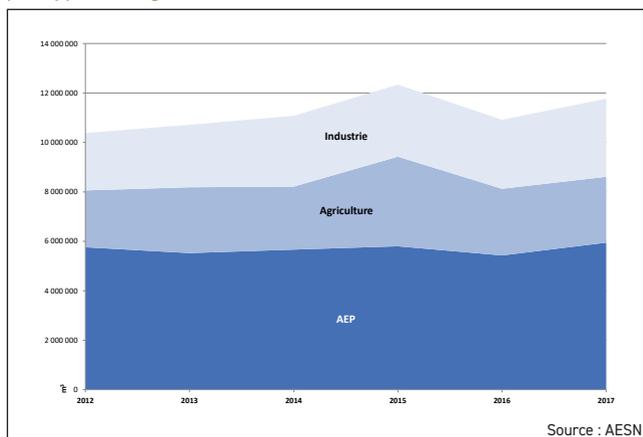
EN 2017

3 671 371 m³
pour les prélèvements
industriels

4 453 357 m³
pour les prélèvements
agricoles

7 562 750 m³
pour l'alimentation
en eau potable (AEP)

Prélèvements en eau souterraine sur le territoire de Châlons-Agglomération par type d'usage entre 2012 et 2017



EN 2017

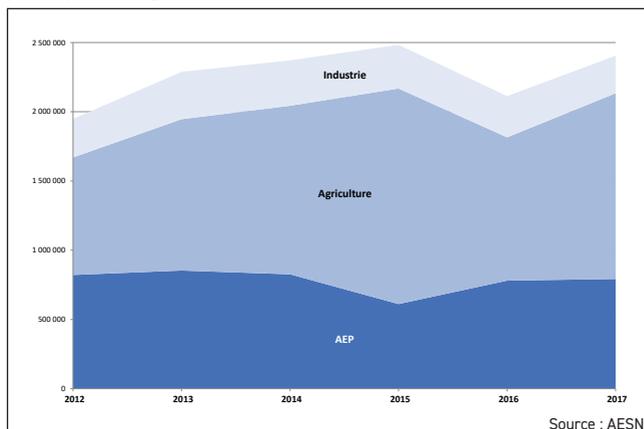
3 164 273 m³
pour les prélèvements
industriels

2 662 160 m³
pour les prélèvements
agricoles

5 946 142 m³
pour l'alimentation
en eau potable (AEP)



Prélèvements en eau souterraine sur le territoire de la CC de la Moivre à la Coole par type d'usage entre 2012 et 2017



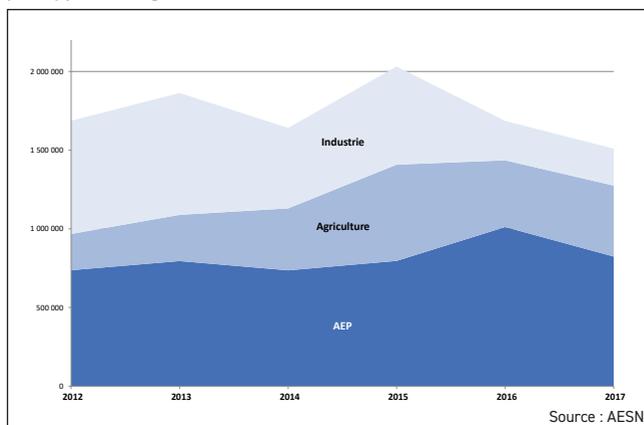
EN 2017

271 656 m³
pour les prélèvements
industriels

1 340 957 m³
pour les prélèvements
agricoles

792 504 m³
pour l'alimentation
en eau potable (AEP)

Prélèvements en eau souterraine sur le territoire de la CC de la région de Suippes par type d'usage entre 2012 et 2017



MOYENNE ANNUELLES
ENTRE 2012-2017

- 67 %
pour les prélèvements
industriels

+ 96 %
pour les prélèvements
agricoles

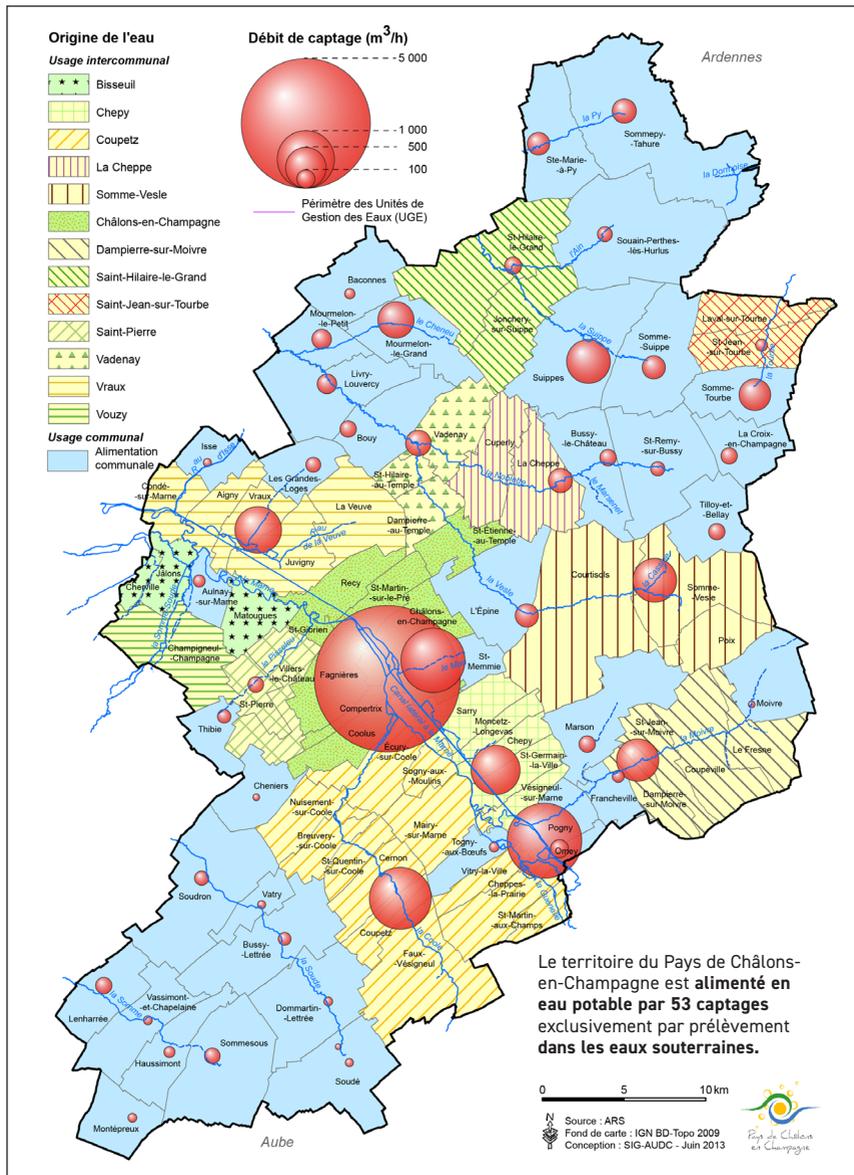
+ 12 %
pour l'alimentation
en eau potable (AEP)

Des ressources en eau abondante et **une nappe de la craie fortement sollicitée**.
La nappe de la craie assure la quasi-totalité des besoins en eau du territoire.

En moyenne **16 Million de m³** sont prélevés chaque année, **pour moitié pour l'alimentation en eau potable, la seconde moitié** se partageant de manière égale entre **prélèvements agricoles et industriels**.

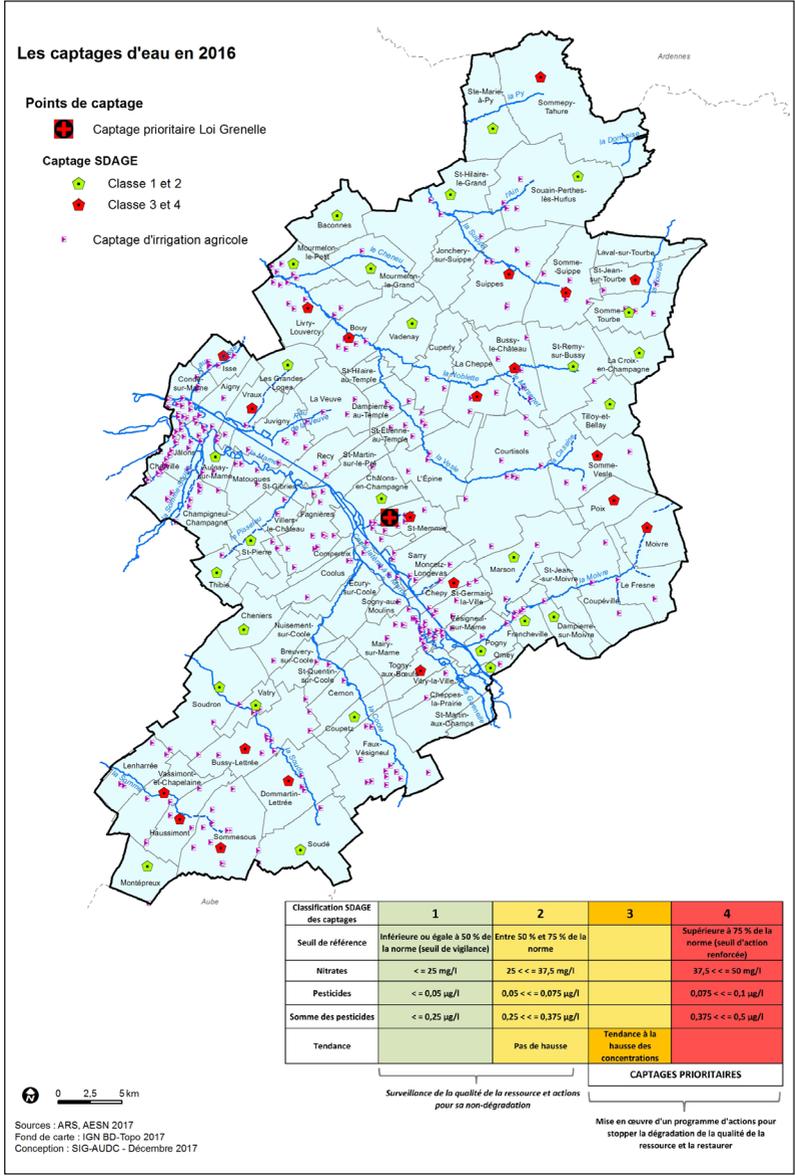


Les captages d'eau potable



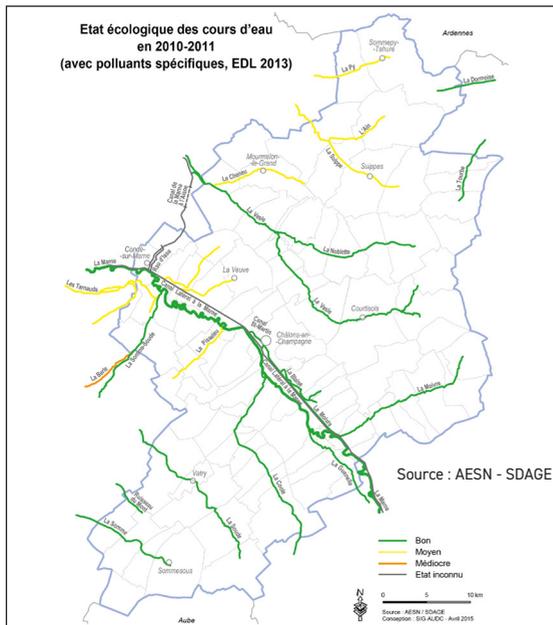


La qualité de l'eau potable





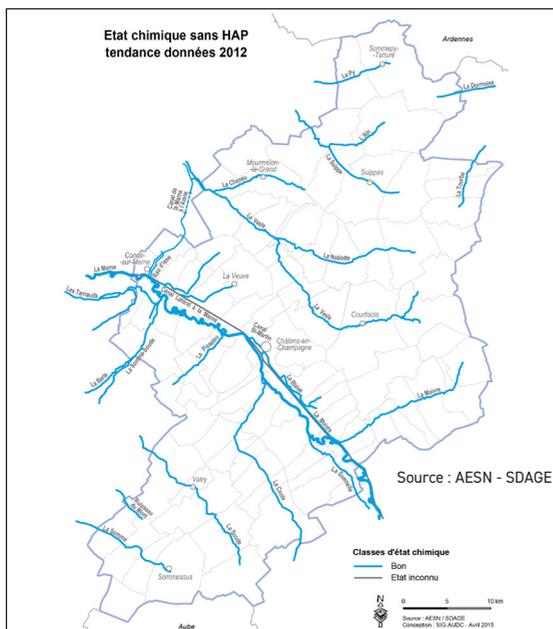
La qualité des eaux superficielles



Le territoire est arrosé par une vingtaine de cours d'eau, rivières et canaux représentant une longueur **d'environ 300 km.**

Des eaux superficielles à la **qualité biologique peu altérée.**

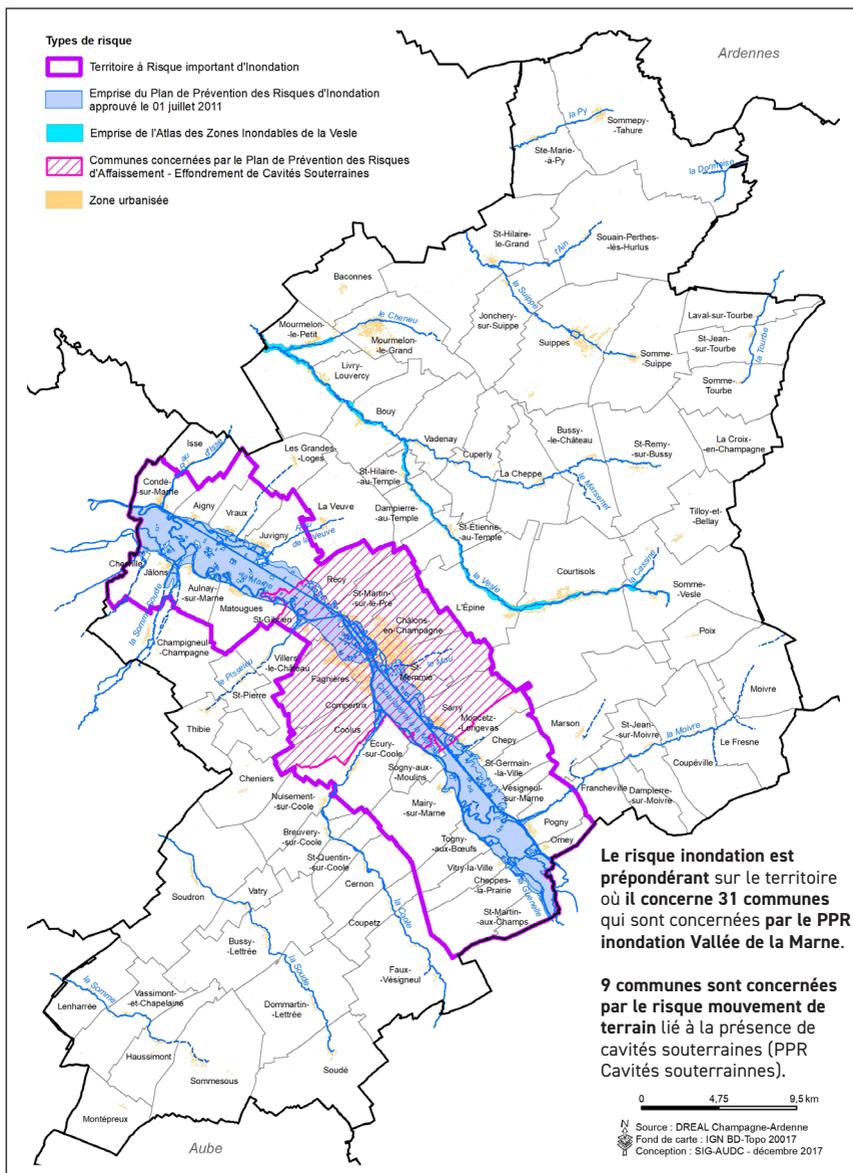
Si le **SDAGE fixe comme objectif pour la rivière Marne une atteinte du bon état écologique en 2021, quelques-uns de ces affluents ont un report de délai pour 2027** : le Pisseleu, les Tarnauds, la Py... L'ensemble des cours d'eau a pour objectif d'atteindre le bon état chimique en 2021 au SDAGE. Néanmoins, ils **bénéficient tous d'un report d'objectif pour 2027.**





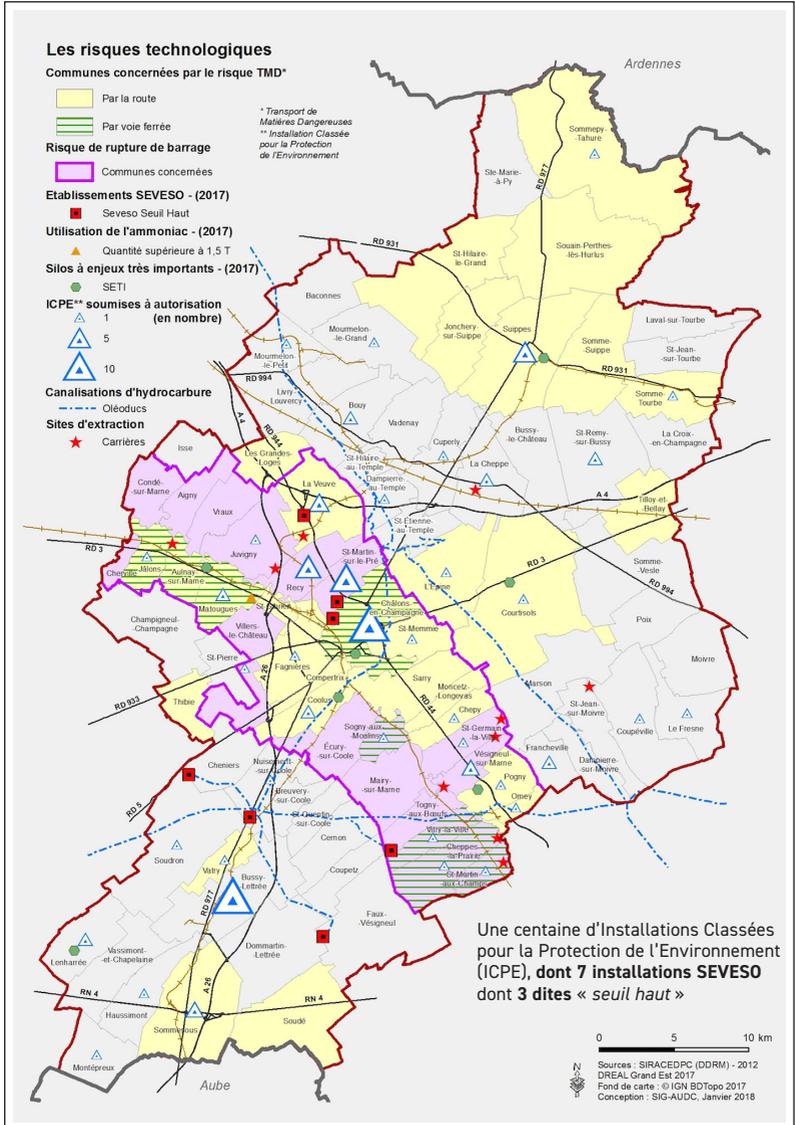
LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Les risques naturels





Les risques technologiques



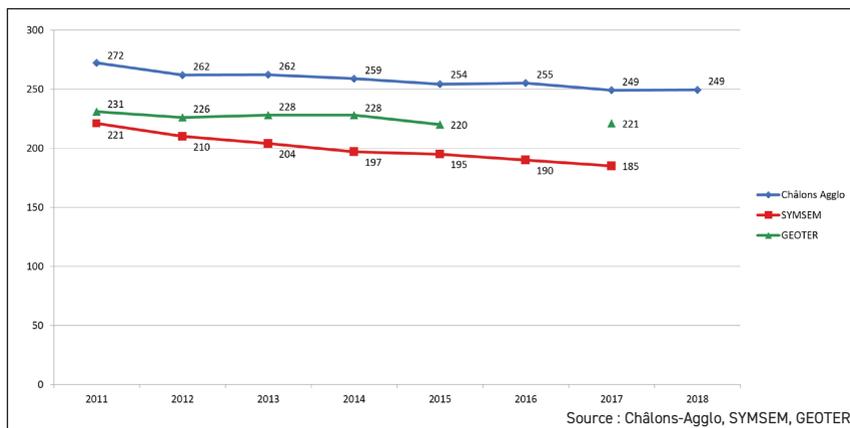


LES DÉCHETS

LES ORDURES MÉNAGÈRES

La compétence « *collecte* » des déchets ménagers et assimilés est assurée par Châlons Agglo et les syndicats mixtes GEOTER et SYMSEM.

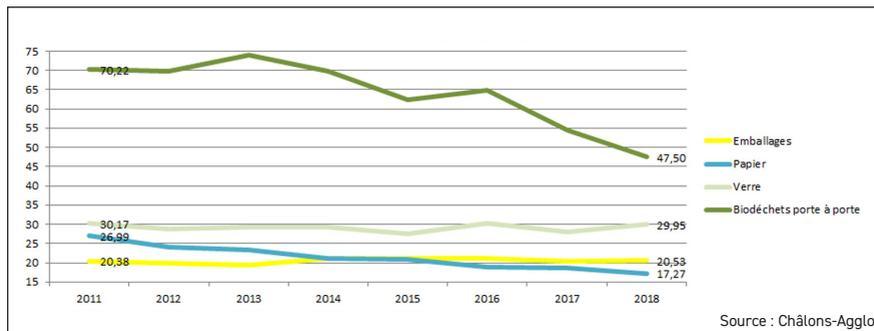
Evolution des Ordures Ménagères entre 2011 et 2018 (en kg/hab)



Le gisement des ordures ménagères et assimilés s'élève à plus de 30 000 T.
Si on y ajoute le produit des déchèteries et des encombrants, il s'élève à plus de 50 000 T.

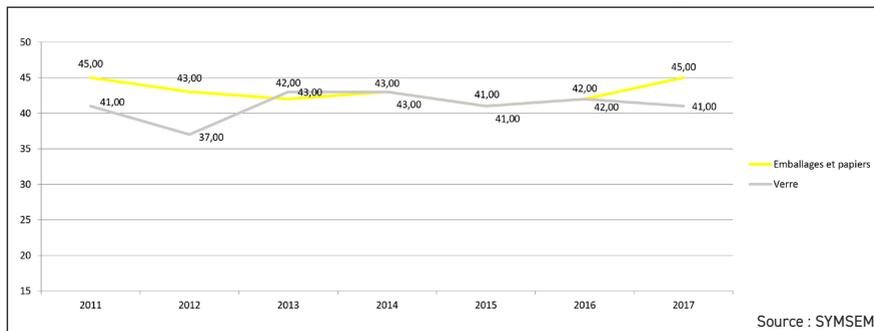
LES FLUX VALORISABLES

Châlons-Agglo : Evolution des flux valorisables entre 2011 et 2018 (en kg/hab) = - 22 %

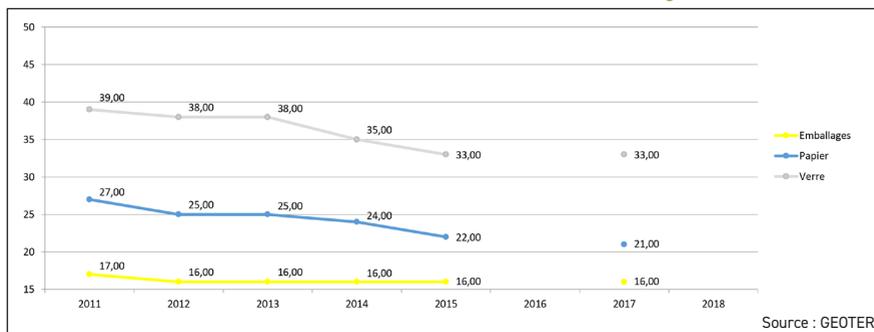




SYMSEM : Evolution des flux valorisables entre 2011 et 2018 (en kg/hab) = - 22 %



GEOTER : Evolution des flux valorisables entre 2011 et 2018 (en kg/hab)



Toutes les communes du territoire bénéficient de la collecte sélective des déchets ménagers. Elles sont ainsi en conformité avec la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux et avec le plan départemental pour le traitement des déchets.

Environ **13 250 T** de déchets sont orientées vers une filière de recyclage (déchets issus de la collecte sélective classique auxquels s'ajoutent tout ou partie des déchets collectés en déchèteries (suivant les gestionnaires).

Cela représente **25 % du gisement**, pour un **objectif fixé à 65 % à horizon 2025**. Les marges de progression sont donc significatives.